

REQUÊTES D'AUDIENCE PUBLIQUE OU DE MÉDIATION

PR8.4 - Requêtes d'audiences ou de médiation

Nom du projet : Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi à Saint-Albert

3 juillet 2020
Catherine Claveau Fortin

Le registraire a supprimé certaines informations en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1).

De : Sarah Lamontagne [REDACTED]

Envoyé : 7 juin 2020 07:22

À : Ministre MELCC <ministre@environnement.gouv.gc.ca>

Objet : Demande de consultation publique (BAPE) Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi à Saint-Albert

Bonjour,

Je demande une consultation publique pour le Projet d'augmentation du cheptel laitier de la ferme Lansi à Saint-Albert pour les motifs suivants;

- La municipalité de Saint-Albert a déjà des problèmes environnementaux sous enquête liés à l'exploitation de fermes industrielles (tel que la contamination du puit de son école primaire dont je suis membre du conseil d'établissement).
- La municipalité de Saint-Albert ne dispose pas d'un système d'aqueduc et des problèmes connus de contamination de la nappe phréatique imposent une précarité des puits privés.
- Les mesures présentées en lien avec la préservation de l'eau, des sols et du bassin versant sont insuffisantes pour l'ampleur du projet (je siège au nom de l'UPA des Bois-Francs sur le comité de concertation du bassin versant de la rivière Nicolet, COPERNIC).
- Les fermes industrielles de grande taille comme la ferme Lansi nuisent à la diversification agricole et aux petites fermes par l'augmentation foudroyante des prix des terres, par la paralysie des lots (morceaulement quasi-impossible après acquisition). Il en résulte un climat hostile pour l'établissement d'une production agricole diversifiée et d'une communauté rurale invitante. J'ajouterais qu'il est urgent que ce point soit pleinement considéré comme faisant part d'une préoccupation environnementale car la limitation des obstacles financiers, le dynamisme du milieu de vie et la disponibilité de petits lots cultivables sont nécessaires à l'établissement d'une agriculture durable et raisonnée.

Merci de votre attention,

Sarah Lamontagne

CA UPA des Bois-Francs

CA Copernic

Copropriétaire Les Jardins d'Hyden S.E.N.C et Les Terres de Bélénos S.E.N.C.

Claveau-Fortin, Catherine

De: Camille O'Byrne [REDACTED]
Envoyé: 27 juin 2020 15:27
À: Ministre MELCC
Objet: Demande de consultation publique - Projet d'augmentation du cheptel laitier de la Ferme Lansi à Saint-Albert

Bonjour,

J'ai pris connaissance du projet de la ferme Lansi de quintupler son cheptel laitier.

Je vous fais part de ma grande inquiétude et de mon total désaccord face à l'autorisation que vous pourriez vouloir donner à l'initiateur de ce projet.

Si elle permet une grande efficacité, des économies d'échelle importantes et la production de denrées alimentaires à moindre coût, l'industrialisation de l'agriculture est responsable d'une détérioration de l'environnement dont pâtit la population du Québec, et dont les effets négatifs se ressentiront sur des générations.

Le projet dont il est question va inévitablement accroître la pollution de l'eau dans les bassins versants où se situent les terres sur lesquelles seront épandues les matières résiduelles fertilisantes produites par l'élevage. Quand l'achat de terres cultivables est motivé par la nécessité d'épandre des lisiers et fumiers, et non par la volonté de produire des aliments sains, il est légitime de douter de la bonne gestion agronomique de ces terres.

En plus d'une augmentation de la pollution de l'eau, l'achat de terres dans le but d'écouler des stocks de matières fertilisantes contribue à un affaiblissement de la souveraineté alimentaire régionale en augmentant le prix des terres agricoles et en mettant ces terres hors de portée de producteurs de taille plus modeste mais offrant à la population locale des aliments diversifiés. La pression exercée par l'achat de terres par l'initiateur du projet et d'autres entreprises laitières de la région est ressentie jusque dans la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton où une productrice de légumes a vu tripler le prix de la terre qu'elle convoitait.

Une région qui se spécialise est une région qui se fragilise. En permettant au secteur laitier de devenir dominant et d'exclure les autres productions, la région expose sa population à d'importants risques socio-économiques (augmentation du chômage en cas de déséquilibre dans la filière lait, perte de la capacité à se fournir en aliments frais et locaux, diminution du nombre d'entreprises agricoles et de personnes vivant de l'agriculture, diminution de la vitalité des zones rurales, appauvrissement du patrimoine rural, etc.). L'augmentation d'échelle, la concentration et la spécialisation régionale de l'agriculture ne sont plus des moyens adéquats pour répondre aux besoins actuels de résilience économique, de renforcement du tissus social et d'approvisionnement alimentaire local. Ce projet résulte d'une vision dépassée de la prospérité agricole et rurale et de la sécurité alimentaire d'un pays.

La proposition à peine rassurante qui consiste à dire que "le maintien d'une bande riveraine en bordure des fossés de drainage est également prévu" est très insuffisante pour deux raisons:

- Une bande riveraine n'est pas une garantie de l'arrêt de la migration des pathogènes, des sédiments et des éléments nutritifs des fumiers et lisiers épandus sur les terres agricoles. Trop souvent, les producteurs obtiennent des dérogations pour épandre leurs matières fertilisantes à des moments où la végétation n'est pas présente ou ne se développe plus (fin de l'automne), ce qui fait que les nutriments facilement lessivables comme l'azote, ou bien déportés avec l'érosion comme le phosphore, se retrouvent dans les nappes phréatiques et les cours d'eau, avec tous les problèmes qui en découlent (eutrophisation et dépôt de sédiments qui affectent la biologie des cours d'eau et les services écosystémiques qui y sont associés)

- la réglementation concernant le maintien de bandes riveraines est peu respectée et le risque d'avoir à payer une contravention ne semble pas être un élément moteur chez les propriétaires de terres agricoles. La réglementation n'est pas suffisamment renforcée sur le terrain, et le risque de voir cette proposition ne jamais se concrétiser est trop élevé.

Tous ces éléments me poussent à vous demander une audience publique et une analyse poussée des risques sociaux, environnementaux et économiques de ce projet.

En espérant sincèrement que ce projet ne soit pas autorisé, pour le bien des Québécois et des générations à venir,

Camille O'Byrne, chercheuse en agriculture et habitante d'un village voisin.